

Mémento "Santé et Sécurité au Travail" à l'usage des personnels

École :

Les acteurs "Santé et Sécurité au Travail" de l'école

L'assistant de prévention de la circonscription

- Nom - Prénom :
- Coordonnées :

Le personnel de santé

- Nom – Prénom :
- Coordonnées :

Les informations à disposition

1. **Le registre Santé et Sécurité au Travail** permet de noter toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.
- [Lieu de mise à disposition](#) :
2. **Le fiche de signalement d'un danger grave et imminent** permet de consigner les faits - nature du danger et de sa cause, nom de la personne exposée – de danger pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou mentale, et de prendre connaissance des mesures prises. L'inscription du signalement dans le registre ne peut être fait que par un membre du CHSCT départemental ou académique.
- [Lieu de mise à disposition du registre : DSDEN ou Rectorat \(rempli par un membre du CHSCT\)](#)
3. **La sécurité face aux risques d'incendie et de panique**

Des exercices d'évacuation sont organisés annuellement.

- Consignes en cas d'incendie ([fiche détaillée jointe](#))
- [Calendrier des exercices d'évacuation incendie](#)

4. **La sécurité face aux risques majeurs et « attentat intrusion »**

L'établissement dispose d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs et d'un PPMS « attentat-intrusion »**

- Consignes en cas d'événement majeur ou menace terroriste ([fiches détaillées jointes](#))
- [Lieu de consultation des PPMS](#) :
- [Dates des exercices de mise en œuvre des PPMS](#) :

5. **Le protocole d'organisation des secours**

Le protocole d'organisation des secours définit les modalités d'intervention en cas de malaise ou d'accident.

- Consignes en cas d'urgence ([fiche détaillée jointe](#))

6. **Amélioration de la QVT et de la prévention des risques professionnels (dont le risque psychosocial)**

L'établissement dispose d'un **Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)** et d'un programme annuel d'actions de prévention.

- [Lieu de consultation](#) :

Consignes en cas d'incendie

Alerte

- Diffusion de l'alerte par le signal d'alarme incendie

Consignes en cas de découverte d'un début d'incendie

- Actionnez le déclencheur manuel d'alarme le plus proche
- Utilisez l'extincteur le plus proche, si les circonstances le permettent
- Isolez le foyer en fermant la porte et quittez la pièce



Consignes à appliquer dès l'audition du signal d'alarme incendie

S'il est possible de quitter la salle (pas de fumée dans le couloir ou l'escalier)

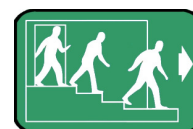
- Evacuez



Fermez les fenêtres



Sortez, fermez les portes



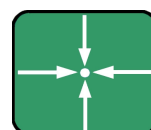
Dirigez-vous vers le point de rassemblement
(suivez le guide-file de la zone)



Ne prenez pas l'ascenseur



Ne revenez pas en arrière



Rejoignez le point de rassemblement
Participez à l'appel

Remarque : dans la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

S'il n'est pas possible de sortir de la salle (fumée épaisse dans le couloir ou l'escalier)

- Confinez-vous
- Calfeutrez la porte (si possible avec un linge humide)
- Signalez-vous et manifestez votre présence à la fenêtre

Fin d'alerte

- Transmission par le responsable du point de rassemblement

Consignes en cas d'urgence

- Appelez ou faites chercher l'infirmier ou un secouriste (voir liste) en précisant :
 - le lieu
 - la nature de l'urgence (chute, malaise etc.)
 - l'état de la victime
- Assurez-vous de l'alerte et de l'accueil des services d'urgence
- Restez près de la victime
- Dispensez les 1^{er} secours

Consignes en cas d'événement majeur

L'école est concerné par : **lister les risques**

Alerte

- Diffusion par des sirènes ou des véhicules équipés de haut-parleurs (en cas d'accident technologique) :

Signal modulé  **3 séquences de 1 min 41s espacées de 5 s (ou message)**

- Diffusion par l'équipe de direction

Signaux et modalités prévus dans le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement

Consignes générales en cas d'événement naturel ou technologique

- Abritez-vous
- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



Abritez-vous
Fermez portes et fenêtres



Calfeutrez toutes les ouvertures
(en cas de nuage toxique)



Écoutez France Bleu
Respectez les consignes



Ne téléphonez pas



Ne rejoignez pas vos proches

Remarque : dans certaines situations, une évacuation des locaux peut être nécessaire ; suivez les indications transmises par le responsable de la zone de mise à l'abri.

Lieux de mise en sûreté

- **Pendant les heures de cours**

A compléter

- **En dehors des heures de cours**

A compléter

Fin d'alerte

- Diffusion par des sirènes ou des véhicules équipés de haut-parleurs (en cas d'accident technologique) :

Signal continu  **1 séquence de 30 s (ou message)**

- Transmission par la radio
- Transmission par le responsable de la zone de mise à l'abri

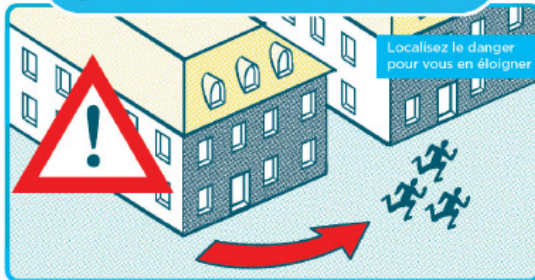
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

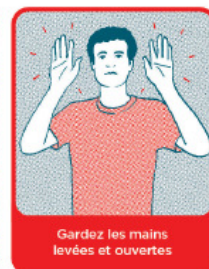
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.encasdatattaque.gouv.fr

